



AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tiendra une rencontre extraordinaire le 2 août 2024 à 20h00 à la salle municipale, situé au 20, rue Principale à Saint-Gabriel-Lalemant.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement numéro 002-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Adoption
4. Règlement numéro 003-2024 sur la gestion contractuelle – Adoption
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance.

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

DONNÉ À Les Cèdres, ce 31 juillet 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aurélien' or similar, written over a horizontal line.

Aurélien Pilon
Greffière-trésorière adjointe